

**POSITION COMMUNE AFRICAINE SUR LE CHANGEMENT  
CLIMATIQUE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ (CAP-CPS)**

**VERSION PROVISOIRE 2**

## Table des matières

Résumé	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Liste des abréviations	-	-	-	-	-	-	-	-	- 4
Glossaire	-	-	-	-	-	-	-	-	- 5
Préambule	-	-	-	-	-	-	-	-	- 8
Introduction	-	-	-	-	-	-	-	-	- 8
Objectifs	-	-	-	-	-	-	-	-	- 9
Principes directeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	- 10
Mécanismes par lesquels le changement climatique et la variabilité interagissent avec									
Paix et sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	- 12
Priorités thématiques pour faire face aux risques liés au climat en matière de paix et de sécurité									- 14
Capacités et ressources nécessaires	-	-	-	-	-	-	-	-	- 22
Conclusion	-	-	-	-	-	-	-	-	- 25

## Résumé

L'Afrique figure parmi les régions les plus touchées par les effets néfastes du changement climatique, alors qu'elle est celle qui contribue le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Sur l'ensemble du continent, le changement et la variabilité climatiques interagissent avec les défis socio-économiques, environnementaux et de gouvernance existants, en particulier dans les contextes fragiles et touchés par des conflits. Ces pressions peuvent agir comme des multiplicateurs de risques susceptibles de compromettre les moyens de subsistance, d'accroître la concurrence pour les ressources naturelles, de contribuer aux déplacements de population et de créer une pression supplémentaire sur les institutions, avec des implications potentielles pour la paix, la stabilité et le développement durable.

Consciente des liens croissants entre le changement climatique, la paix et la sécurité, l'Union africaine a élaboré la Position commune africaine sur le changement climatique, la paix et la sécurité (CAP-CPS) en tant que cadre continental destiné à orienter une action coordonnée, préventive et orientée vers l'avenir. La CAP-CPS répond aux décisions de l'Assemblée de l'Union africaine, du Conseil de paix et de sécurité et de la Déclaration d'Addis-Abeba des dirigeants africains sur le changement climatique, qui appellent à une approche cohérente et dirigée par l'Afrique pour faire face aux risques sécuritaires liés au climat.

La CAP-CPS affirme que le changement climatique agit comme un multiplicateur de risques pouvant interagir avec les vulnérabilités existantes pour créer des voies d'interaction avec la paix et la sécurité. Ces dynamiques peuvent inclure des pressions sur les systèmes de gouvernance, une concurrence accrue pour les ressources naturelles, la perte de moyens de subsistance, les déplacements et la mobilité, les conséquences imprévues des politiques climatiques, ainsi que l'exploitation des vulnérabilités par des acteurs non étatiques. Pour faire face à ces risques, il faut des réponses préventives, intégrées et adaptées au contexte, fondées sur l'appropriation africaine, la solidarité et la responsabilité partagée.

Afin d'orienter l'action collective, la CAP-CPS identifie des priorités thématiques clés, notamment le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles, la promotion de moyens de subsistance résilients au climat et sensibles aux conflits, la gestion des migrations et des déplacements induits par le climat, la prévention de l'exploitation des vulnérabilités liées au climat, la garantie d'une atténuation et d'une adaptation sensibles aux conflits, la prise en compte des vulnérabilités spécifiques des États insulaires et des communautés côtières, l'intégration des considérations climatiques dans les processus de prévention des conflits et de soutien à la paix, ainsi que la prise en compte des impacts différenciés du changement climatique sur les populations vulnérables. La CAP-CPS souligne en outre l'importance de renforcer les capacités habilitantes, notamment l'alerte précoce et l'évaluation des risques, l'accès à un financement climatique adéquat et prévisible, la coordination intersectorielle, les partenariats, le renforcement des capacités, les systèmes de connaissances et de données, ainsi que la promotion de l'intégrité de l'information afin de soutenir des réponses en temps opportun et fondées sur des données factuelles.

Une mise en œuvre efficace nécessite une action coordonnée de l'Union africaine, de ses États membres, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux, et de ses partenaires, ainsi qu'un engagement renforcé dans les processus climatiques mondiaux afin de garantir un accès équitable au financement, la reconnaissance des vulnérabilités spécifiques de l'Afrique et des réformes conformes au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

À travers la CAP-CPS, l’Afrique réaffirme son engagement à promouvoir une approche cohérente, préventive et dirigée par l’Afrique en matière de paix et de sécurité face au changement climatique, dans le but de renforcer la résilience, de préserver la stabilité et de promouvoir un développement durable et pacifique à travers le continent.

## Liste des abréviations

AGA	-	Architecture de gouvernance africaine
BAD	-	Banque africaine de développement
AGN	-	Groupe africain de négociateurs
AMCEN	-	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AOSIS	-	Alliance des petits États insulaires
APSA	-	Architecture africaine de paix et de sécurité
ARBE	-	Agriculture, développement rural, économie bleue et environnement durable
		Environnement
UA	-	Union africaine
AUBP	-	Programme frontalier de l'Union africaine
CUA	-	Commission de l'Union africaine
PDDAA	-	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
CAHOSCC	-	Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique
CAP-CPS	-	Position commune africaine sur le changement climatique, la paix et la sécurité
COP	-	Conférence des Parties
COP27	-	27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
OSC	-	Organisations de la société civile
ECOSOCC	-	Conseil économique, social et culturel
G77+Chine	-	Groupe des 77 et la Chine
HHS	-	Santé, affaires humanitaires et développement social
PDI	-	Personnes déplacées internes
IFI	-	Institutions financières internationales
PMA	-	Pays les moins avancés
BMD	-	Banques multilatérales de développement
PNA	-	Plans d'action nationaux
CDN	-	Contributions déterminées au niveau national
PAPS	-	Affaires politiques, paix et sécurité
PCRD	-	Reconstruction et développement post-conflit
PSC	-	Conseil de paix et de sécurité
CER	-	Communautés économiques régionales
RM	-	Mécanismes régionaux
CER/MM	-	Communautés économiques régionales et mécanismes régionaux
ONU	-	Nations Unies
CCNUCC	-	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CSNU	-	Conseil de sécurité des Nations Unies

## Glossaire

### *Adaptation*

Ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse au changement climatique réel ou prévu et à ses effets, afin d'atténuer les dommages ou de renforcer la résilience.

### *Économie bleue*

Utilisation durable des ressources océaniques, marines et côtières pour favoriser la croissance économique, améliorer les moyens de subsistance et la santé des écosystèmes, conformément aux objectifs de durabilité environnementale et de résilience.

### *Changement climatique*

Changement de l'état du climat qui persiste pendant une période prolongée et qui peut être causé par des processus naturels ou des activités humaines, notamment des changements de température, de précipitations et de phénomènes météorologiques extrêmes.

### *Variabilité climatique*

Variations des conditions climatiques au fil du temps, notamment les fluctuations des précipitations, de la température et de la fréquence des événements extrêmes.

### *Changement climatique, paix et sécurité*

L'interaction entre le changement climatique, les pressions environnementales, les vulnérabilités socio-économiques et les défis de gouvernance susceptibles d'affecter la paix, la stabilité et la sécurité humaine.

### *Risques sécuritaires liés au climat*

Les risques pour la paix, la stabilité et la sécurité humaine qui surviennent lorsque le changement climatique et la variabilité climatique interagissent avec les vulnérabilités existantes, notamment la pénurie de ressources, la perte de moyens de subsistance, les déplacements de population et la faiblesse des capacités institutionnelles.

### *Financement climatique*

Ressources financières mobilisées auprès de sources publiques, privées, bilatérales et multilatérales pour soutenir l'atténuation, l'adaptation, le renforcement de la résilience et les réponses aux pertes et dommages liés au changement climatique.

### *Catastrophes liées au climat*

Événements climatiques extrêmes ou à évolution lente, notamment les sécheresses, les inondations, les tempêtes, les vagues de chaleur et l'élévation du niveau de la mer, qui causent des dommages importants aux personnes, aux infrastructures, aux moyens de subsistance et aux écosystèmes.

### *Moyens de subsistance résilients au changement climatique*

Systèmes de moyens de subsistance capables de résister aux chocs et aux pressions liés au climat, de s'y adapter et de s'en remettre, tout en préservant le bien-être économique et social.

### *Approche sensible aux conflits*

Une approche qui tient compte de l'impact potentiel des politiques, des programmes et des interventions sur la dynamique des conflits et qui vise à éviter les effets négatifs involontaires tout en contribuant à la paix et à la stabilité.

### *Prévention des conflits*

Actions visant à anticiper, éviter ou réduire le risque de conflit, notamment par l'alerte précoce, le dialogue, le renforcement de la résilience et une gouvernance inclusive.

### *Déplacement*

Déplacement forcé ou involontaire de personnes hors de leur foyer ou de leur lieu de résidence habituel en raison de catastrophes, de la dégradation de l'environnement, de conflits ou d'autres chocs.

### *Alerte précoce*

Collecte et analyse systématiques d'informations visant à détecter les risques émergents et à soutenir une action préventive en temps opportun, notamment par le biais de systèmes d'alerte précoce continentaux, régionaux et nationaux.

### *Dégradation de l'environnement*

Détérioration de l'environnement naturel due à des processus tels que la désertification, la déforestation, la dégradation des sols, la pollution et la perte de biodiversité, qui peuvent affecter les moyens de subsistance et la stabilité.

### *Phénomènes météorologiques extrêmes*

Phénomènes météorologiques violents ou inhabituels, notamment les sécheresses, les inondations, les cyclones, les tempêtes et les vagues de chaleur, qui perturbent considérablement les systèmes humains, économiques et écologiques.

### *Contextes fragiles et touchés par des conflits*

Contextes caractérisés par une faible capacité institutionnelle, une efficacité limitée de la gouvernance, des tensions sociales ou un conflit en cours ou récent, où la vulnérabilité aux chocs est élevée.

### *Mobilité humaine*

Mouvement de personnes à l'intérieur d'un pays ou au-delà des frontières, y compris la migration, les déplacements forcés et les réinstallations planifiées, influencé par des facteurs économiques, sociaux, environnementaux ou de sécurité.

### *Transition juste*

Une transition vers un développement résilient au changement climatique et à faible émission de carbone, qui soit équitable et inclusive, garantissant que les populations vulnérables ne soient pas touchées de manière disproportionnée par les politiques et mesures climatiques.

### *Pertes et dommages*

Les impacts du changement climatique qui surviennent malgré les efforts d'atténuation et d'adaptation, y compris les pertes économiques et non économiques telles que la perte de moyens de subsistance, les déplacements de population et les dommages environnementaux.

### *Atténuation*

Mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer leur élimination de l'atmosphère afin de limiter l'ampleur du changement climatique.

### *Ressources naturelles*

Terres, eaux, forêts, minéraux, biodiversité et autres atouts environnementaux qui soutiennent les moyens de subsistance, l'activité économique et la stabilité des écosystèmes.

### *Acteurs non étatiques*

Entités qui ne font pas partie des structures officielles de l'État, notamment les groupes armés, les milices, les réseaux criminels, les organisations de la société civile, les groupes communautaires et les acteurs du secteur privé.

### *Opérations de soutien à la paix*

Missions militaires, policières ou civiles autorisées par l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux ou les Nations unies pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité.

### *Résilience*

Capacité des individus, des communautés, des institutions et des écosystèmes à anticiper, à résister, à s'adapter et à se remettre des chocs et des pressions, y compris ceux liés au changement climatique.

### *Évaluation des risques*

Processus systématique consistant à identifier, analyser et évaluer les risques afin de faciliter la prise de décision et les mesures préventives.

### *Élévation du niveau de la mer*

Augmentation du niveau moyen des océans, principalement due au changement climatique, entraînant l'érosion côtière, des inondations et la salinisation des terres et des ressources en eau.

### *Développement durable*

Développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, en intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales.

### *Ressource transfrontalière*

Ressources naturelles qui traversent les frontières nationales, notamment les rivières, les lacs, les forêts et les écosystèmes, et qui nécessitent une gestion coopérative entre les États.

### *Populations vulnérables / Personnes en situation de vulnérabilité*

Individus ou groupes qui sont touchés de manière disproportionnée par les risques climatiques et sécuritaires en raison de facteurs tels que la pauvreté, le déplacement, le genre, l'âge, le handicap, la dépendance vis-à-vis des moyens de subsistance ou l'exposition géographique.

## Préambule

1. *Profondément* préoccupés par l'interaction entre le changement climatique et les vulnérabilités structurelles en Afrique, qui agit comme un multiplicateur de menaces en sapant les moyens de subsistance et en augmentant les pressions sur la capacité des États et des institutions régionales à prévenir, gérer et résoudre les conflits ;
2. *Rappelant* la décision 815 de l'Assemblée de l'Union africaine adoptée lors de sa 35e session ordinaire tenue les 5 et 6 février 2022 [Assembly/AU/Dec.815(XXXV)], qui a reconnu le lien inextricable entre le changement climatique, la paix et la sécurité et a demandé la finalisation rapide d'une étude d'évaluation des risques sécuritaires liés au climat ainsi que l'élaboration d'une position africaine commune sur le climat, la paix et la sécurité ;
3. *Prenant acte* de la Stratégie et du Plan d'action de l'Union africaine sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032), qui reconnaît les implications croissantes du changement climatique sur les conflits, la paix et la sécurité, ainsi que son impact sur la sécurité humaine et le développement durable ;
4. *Rappelant en outre* les décisions, communiqués et déclarations pertinents du Conseil de paix et de sécurité sur le changement climatique, la paix et la sécurité, notamment les communiqués [PSC/PR/COMM.1051(2021)], [PSC/PR/COMM.1079(2022)], [PSC/MIN/COMM.1114(2022)], [PSC/PR/COMM.1184(2023)] et [PSC/PR/COMM.1240(2024)], ainsi que le communiqué de presse [PSC/PR/BR.DCCLXXIV] adopté lors de sa 774e réunion tenue le 21 mai 2018 ;
5. *Rappelant* le communiqué PSC/PR/COMM.1263 (2025), adopté par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa 1263e réunion tenue le 6 mars 2025, qui appelait à la finalisation de la Position commune africaine sur le changement climatique, la paix et la sécurité (CAP-CPS) et soulignait son importance en tant que priorité continentale pour renforcer la réponse cohérente et proactive de l'Afrique aux risques sécuritaires liés au climat ;
6. *Rappelant* également la Déclaration d'Addis-Abeba des dirigeants africains de 2025 sur le changement climatique et l'appel à l'action, qui reconnaît que le changement climatique est un multiplicateur de menaces pour la paix et la sécurité en Afrique en raison de ses impacts sur l'alimentation et l'eau, les moyens de subsistance, la gestion des ressources naturelles et les déplacements induits par le climat, et appelle à la mise en place d'un cadre africain unifié pour faire face aux risques sécuritaires liés au climat aux niveaux national, régional et continental ;
7. *Soulignant* l'importance de finaliser et de mettre en œuvre la Position commune africaine sur le changement climatique, la paix et la sécurité (CAP-CPS), étape décisive pour faire progresser une réponse continentale cohérente et stratégique aux défis interdépendants que sont le changement climatique, la paix et la sécurité.

## Introduction

8. L'Afrique est en première ligne face à la crise climatique mondiale. Bien qu'elle ne contribue qu'à moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, le continent est touché de manière disproportionnée par les effets néfastes du changement climatique, qui influencent de plus en plus le développement, la stabilité et la sécurité humaine à travers l'Afrique.
9. L'exposition de l'Afrique aux risques climatiques est due à des vulnérabilités structurelles, notamment la dépendance à l'égard de secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture pluviale, une capacité d'adaptation limitée, des déficits en

infrastructures et des fragilités socio-économiques persistantes. Ces vulnérabilités sont encore aggravées par des défis de gouvernance et des pressions existantes en matière de paix et de sécurité, en particulier dans les contextes fragiles et touchés par des conflits.

10. La CAP-CPS exprime la vision commune de l’Afrique sur le climat, la paix et la sécurité et fournit un cadre directeur à l’Union africaine (UA), à ses États membres, aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux (CER/MR), ainsi qu’aux institutions spécialisées, pour faire face aux risques liés au climat en matière de paix et de sécurité, renforcer la résilience et promouvoir la paix et la cohésion sociale pour les générations actuelles et futures.
11. La CAP-CPS réaffirme également l’engagement de l’Afrique à faire progresser la résilience climatique et la paix durable, en s’appuyant sur les 15 messages clés sur le climat, la paix et la sécurité présentés lors de la 27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), qui soulignent que la paix et la stabilité sont essentielles pour faire progresser l’ambition et l’action climatiques, tandis que l’instabilité, notamment les conflits, le terrorisme et l’extrémisme violent, peut entraver considérablement l’efficacité des réponses climatiques.

## **Objectifs**

13. La CAP-CPS fournit des orientations stratégiques pour l’action collective de l’Union africaine, de ses États membres, des CER/MR et des institutions spécialisées afin de traiter les interactions complexes entre le changement climatique, la paix et la sécurité à travers le continent. Plus précisément, il vise à :
14. Fournir un cadre continental cohérent reflétant la vision et l’engagement communs de l’UA, des États membres, des CER/MR et des institutions spécialisées pour traiter les interconnexions entre le changement climatique, la paix et la sécurité, notamment en identifiant les mécanismes par lesquels le changement climatique peut influencer la stabilité lorsqu’il se combine avec des vulnérabilités existantes, et en promouvant des réponses de prévention, d’adaptation, de résilience et de consolidation de la paix adaptées au contexte.
15. Renforcer la coordination et l’action conjointe entre l’UA, les États membres, les CER/MR, les organes de l’UA, les commissions régionales sur le climat et les partenaires afin d’améliorer la compréhension, la prévention et la gestion des risques liés au climat en matière de paix et de sécurité, notamment par le biais des initiatives continentales et régionales existantes.
16. Promouvoir l’évaluation systématique des risques, l’alerte précoce et la cartographie des risques de sécurité liés au climat, y compris l’identification des pays, des régions et des populations les plus touchés, afin de soutenir la hiérarchisation des priorités, les réponses ciblées et la prise de décision fondée sur des données factuelles aux niveaux continental, régional et national.
17. Guider l’intégration des considérations relatives au climat, à la paix et à la sécurité dans les politiques, stratégies, plans et programmes nationaux, régionaux et continentaux

afin de garantir des réponses cohérentes, préventives, tournées vers l'avenir et axées sur les résultats face aux risques émergents et en évolution.

18. Promouvoir des approches de transition centrées sur les personnes, équitables et justes, en tenant compte des impacts disproportionnés des risques sécuritaires liés au climat sur les populations vulnérables et touchées, notamment les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, les personnes handicapées et les communautés vivant dans des contextes fragiles et touchés par des conflits.
19. Améliorer l'accès à un financement climatique adéquat, prévisible et accessible, y compris pour l'adaptation, l'atténuation, la résilience et les pertes et dommages, et promouvoir des réformes de l'architecture mondiale du financement climatique conformes au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, afin de répondre aux besoins et aux vulnérabilités spécifiques des pays africains.
20. Renforcer les partenariats et l'engagement multipartite, notamment avec les partenaires de développement, les institutions de financement climatique, la société civile, le monde universitaire, la diaspora africaine et le secteur privé, afin de soutenir la mise en œuvre d'actions tenant compte du climat, favorables à la paix et mesurables à travers le continent.
21. Fournir une base permettant à l'Afrique de s'exprimer d'une seule voix dans les forums mondiaux, en faisant progresser les positions africaines communes sur le changement climatique, la paix et la sécurité, en plaidant pour l'équité, la justice climatique et la responsabilité partagée, et en promouvant des solutions mondiales qui reflètent les priorités et les réalités de l'Afrique.

## **Principes directeurs**

### *Appropriation, leadership et autonomie africains*

22. La CAP-CPS affirme l'appropriation, le leadership et l'autonomie de l'Afrique dans la définition des priorités et des réponses aux risques liés au climat en matière de paix et de sécurité, en soulignant que le changement climatique agit comme un multiplicateur de menaces en interagissant avec les vulnérabilités sociales, économiques et politiques existantes. Les réponses menées par l'Afrique doivent refléter les réalités et les priorités du continent et être soutenues par une coopération internationale renforcée.

### *Équité et responsabilités communes mais différenciées*

La CAP-CPS rappelle que l'Afrique est le continent qui a le moins contribué aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais qu'elle subit des impacts disproportionnés du changement climatique, qui interagissent avec les vulnérabilités existantes et peuvent exacerber les risques pour la paix, la sécurité et la stabilité. Conformément aux principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, ceux qui ont le plus contribué historiquement au changement climatique ont la responsabilité première de soutenir les pays touchés, notamment par le biais d'un financement prévisible, du transfert de technologies et du renforcement des capacités.

*Prévention et renforcement de la résilience*

24. Il est essentiel de donner la priorité à la prévention des risques sécuritaires liés au climat afin d'éviter les situations où les pressions climatiques, combinées aux vulnérabilités existantes, pourraient contribuer à la violence ou aux conflits. Cela implique notamment de renforcer les mécanismes d'alerte précoce et d'intervention rapide, en s'appuyant sur une évaluation exhaustive des risques et un suivi continu des indicateurs environnementaux et socio-économiques. De tels systèmes permettent aux décideurs politiques de prendre des mesures opportunes et fondées sur des données factuelles afin d'atténuer les menaces potentielles avant qu'elles ne se concrétisent, ce qui se traduit par d'importantes économies. En complément de la prévention, les efforts doivent également se concentrer sur le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés, des institutions et des États membres afin de gérer les impacts climatiques et de résoudre pacifiquement les tensions et les crises. Investir dans la prévention sauve des vies. Cela permet également de préserver les moyens de subsistance, les emplois, les biens publics et privés, les infrastructures et le capital humain, ce qui rend cette approche bien plus rentable que les interventions et le relèvement post-conflit.

*Promouvoir des approches intégrées et intersectorielles*

25. Compte tenu de la nature complexe et interconnectée des défis liés au climat en matière de paix et de sécurité, les interventions efficaces doivent être multidimensionnelles et intersectorielles. La CAP-CPS encourage les réponses qui abordent de manière intégrée les dimensions sociales, environnementales, économiques, politiques et sécuritaires, en reliant l'adaptation au climat et l'atténuation du changement climatique, la prévention des conflits et les efforts de consolidation de la paix, et en assurant la coordination aux échelles locale, nationale, régionale et mondiale.

*Assurer la complémentarité dans la gestion des risques liés au climat en matière de paix et de sécurité*

26. Toutes les actions visant à traiter les risques liés au changement climatique en matière de paix et de sécurité doivent s'appuyer sur les approches, les cadres, les produits financiers et les initiatives existants aux niveaux local, national, régional et continental, et les intégrer. Il s'agit notamment, mais sans s'y limiter, de l'Agenda 2063, de l'Initiative de la Grande Muraille Verte, de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) et de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). La CAP-CPS complète ces cadres tout en introduisant un objectif commun : prévenir, traiter et gérer les risques liés au changement climatique pour la paix et la sécurité dans toutes les dimensions politiques et à tous les niveaux de mise en œuvre.

*Promouvoir des réponses inclusives et équitables*

27. Les répercussions de l'interaction entre le climat, la paix et la sécurité ne sont pas uniformes, des facteurs liés au genre, à l'âge, au handicap et à l'origine ethnique façonnant des expériences et des vulnérabilités distinctes. Une réponse efficace nécessite donc une approche réfléchie et nuancée qui reconnaisse et prenne en compte ces différentes dimensions intersectionnelles. La CAP-CPS encourage des réponses inclusives, participatives et représentatives, garantissant que les besoins spécifiques des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes déplacées et des réfugiés soient pris en compte de manière significative.

*Garantir une analyse des risques adaptée au contexte*

28. Bien qu'il existe des points communs dans la manière dont les risques liés au climat en matière de paix et de sécurité se manifestent à travers le continent, des variations significatives existent aux niveaux régional et local. La CAP-CPS soutient donc des réponses fondées sur des analyses exhaustives, adaptées au contexte et localisées, qui reflètent les défis et les dynamiques distincts auxquels sont confrontées les communautés africaines et les États membres, afin d'éclairer des interventions opportunes, appropriées et efficaces.

*Tirer parti des savoirs autochtones*

29. Les systèmes de connaissances et les institutions locaux, traditionnels et autochtones jouent un rôle essentiel dans la gouvernance des ressources naturelles, la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la gestion responsable de l'environnement. Face à l'aggravation des défis climatiques, la CAP-CPS soutient l'évaluation continue de la pertinence de ces pratiques et les intègre, le cas échéant, à des approches fondées sur la science afin de renforcer la résilience et la durabilité.

*Favoriser les partenariats et la responsabilité*

30. Favoriser des partenariats durables, respectueux et responsables est essentiel pour faire face aux risques liés au climat en matière de paix et de sécurité. La CAP-CPS soutient la collaboration stratégique avec des partenaires bilatéraux, multilatéraux et régionaux, tant au sein du continent qu'au-delà, afin de renforcer le leadership africain et de faire progresser les priorités du continent dans les forums mondiaux et au-delà. Il reconnaît l'importance du secteur privé, de la société civile et de la diaspora africaine, entre autres, pour contribuer à la mise en œuvre.

*Équilibre entre développement et durabilité*

31. La CAP-CPS reconnaît et défend le droit souverain des États africains de suivre des voies de développement qui améliorent les moyens de subsistance, favorisent la transformation économique et favorisent une croissance durable, tout en veillant à ce que l'exploitation des ressources naturelles soit menée de manière durable, de façon à protéger et à préserver l'environnement .

*Favoriser l'engagement et l'autonomisation des communautés*

32. La participation significative et inclusive des communautés locales est essentielle à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation réussis et durables des politiques, programmes et interventions qui traitent de l'interaction entre le climat, la paix et la sécurité. Ces communautés comprennent les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les personnes en situation de vulnérabilité et d'autres groupes marginalisés ou à risque. À cet égard, la CAP-CPS soutient le renforcement des capacités locales, des systèmes de connaissances et des stratégies d'adaptation qui permettent aux communautés de contribuer efficacement au renforcement de la résilience, à la prévention des conflits, à l'adaptation au changement climatique et au développement durable.

## **Mécanismes par lesquels le changement et la variabilité climatiques interagissent avec la paix et la sécurité**

33. Les manifestations du changement et de la variabilité climatiques, notamment la

fréquence croissante des phénomènes météorologiques extrêmes, la hausse des températures et l'accélération de la dégradation de l'environnement, exercent une pression croissante sur les moyens de subsistance, les ressources naturelles, les écosystèmes, les infrastructures et les capacités institutionnelles à travers le continent. Lorsque ces pressions s'ajoutent aux vulnérabilités existantes et aux conditions de fragilité, elles créent des voies d'interaction avec la paix et la sécurité, avec des implications pour la stabilité à travers le continent. Les voies suivantes illustrent les principales façons dont ces pressions peuvent se manifester dans différents contextes à travers le continent et interagir avec les vulnérabilités existantes pour affecter la paix et la sécurité.

*Gouvernance et fragilité institutionnelle : capacité limitée à gérer les facteurs de stress climatiques*

34. Le changement climatique et la variabilité climatique, lorsqu'ils s'ajoutent aux vulnérabilités existantes, peuvent exercer une pression supplémentaire sur les systèmes de gouvernance et les capacités institutionnelles à travers le continent. Les pressions liées au climat, telles que les catastrophes, la raréfaction des ressources et la perturbation des moyens de subsistance, peuvent mettre en évidence les faiblesses structurelles existantes, en particulier lorsque les institutions étatiques ont une capacité limitée à anticiper, à répondre ou à gérer des risques complexes. Dans des contextes fragiles, des réponses inadéquates ou inégales aux stress liés au climat peuvent affaiblir la confiance du public, renforcer le sentiment d'inégalité ou d'exclusion, et exercer une pression supplémentaire sur des institutions déjà fragilisées. Ces conditions peuvent accroître le risque d'instabilité et réduire la capacité des États à prévenir, gérer et résoudre efficacement les conflits.

*Pression sur les moyens de subsistance et concurrence pour les ressources naturelles*

35. Le changement et la variabilité climatiques accentuent la pression sur les moyens de subsistance à travers l'Afrique, en particulier dans les secteurs fortement dépendants des ressources naturelles tels que l'agriculture, le pastoralisme et la pêche. Les modifications des régimes pluviométriques, les sécheresses prolongées, la dégradation des sols et le déclin de la productivité des écosystèmes peuvent compromettre l'approvisionnement en nourriture, en eau et en énergie, surtout là où la capacité d'adaptation et les infrastructures résilientes au climat restent limitées. Dans les contextes fragiles et touchés par des conflits, ces pressions, lorsqu'elles interagissent avec les vulnérabilités existantes, peuvent intensifier la concurrence pour les ressources naturelles, exacerber les griefs et accroître le risque de tensions locales. Des stratégies d'adaptation non durables, notamment la surexploitation des ressources et les activités économiques illicites, peuvent affaiblir davantage la résilience et contribuer à l'insécurité.

*Déplacements et mobilité*

36. Le changement et la variabilité climatiques peuvent influencer les schémas de mobilité humaine en affectant les conditions de vie, l'accès aux ressources et la viabilité des moyens de subsistance. Dans les situations où les catastrophes climatiques, la dégradation de l'environnement ou la rareté des ressources empêchent les communautés de maintenir leurs moyens de subsistance sur place, les déplacements et les migrations peuvent s'intensifier. Lorsque les mouvements sont soudains, de grande ampleur ou mal gérés, ils peuvent exercer une pression supplémentaire sur les communautés d'accueil, les services publics et les ressources locales, en particulier dans

des contextes fragiles. Ces dynamiques peuvent contribuer à des tensions sociales et nuire à la cohésion sociale et à la stabilité.

*Conséquences imprévues des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique*

37. Les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sont essentielles pour renforcer la résilience et soutenir le développement durable, mais si elles ne sont pas conçues et mises en œuvre de manière inclusive et sensible aux conflits, elles peuvent avoir des conséquences socio-économiques ou politiques imprévues. Les projets d'infrastructure à grande échelle, les initiatives de conservation ou les changements d'affectation des terres liés à l'action climatique peuvent affecter l'accès aux ressources naturelles et aux moyens de subsistance, en particulier pour les communautés vulnérables. Lorsque la consultation, la transparence ou le partage équitable des bénéfices sont limités, ces mesures peuvent contribuer à des griefs locaux, à des conflits autour des ressources naturelles ou à un sentiment d'exclusion. Il est donc important d'intégrer des approches sensibles aux conflits dans les politiques et programmes climatiques afin de garantir que les efforts d'atténuation et d'adaptation favorisent la stabilité et une paix durable.

*Exploitation des vulnérabilités liées au climat par des acteurs non étatiques*

38. Dans les contextes où les pressions liées au climat affaiblissent les moyens de subsistance, mettent à rude épreuve les institutions publiques ou exacerbent les griefs sociaux, des acteurs non étatiques, notamment des groupes armés, des milices et des réseaux criminels, peuvent exploiter les vulnérabilités qui en résultent. La rareté des ressources, les difficultés économiques et les déplacements de population peuvent accroître la vulnérabilité des populations touchées au recrutement, à la coercition ou à la participation à des activités illicites. Dans certaines situations, la dégradation de l'environnement et la faiblesse de la réglementation peuvent également favoriser l'exploitation illégale des ressources naturelles, susceptible de financer la violence ou des activités criminelles. Ces dynamiques peuvent fragiliser davantage la stabilité, prolonger l'insécurité et compliquer les efforts visant à renforcer la résilience dans les régions touchées par le changement climatique.

## **Priorités thématiques pour faire face aux risques liés au climat en matière de paix et de sécurité**

39. La CAP-CPS identifie les questions thématiques et les domaines prioritaires suivants afin d'orienter l'action coordonnée de l'Union africaine, de ses États membres, des CER/MR et des partenaires pour prévenir et gérer les risques liés au climat en matière de paix et de sécurité en Afrique.

### **Gouvernance et gestion des ressources naturelles**

40. Les ressources naturelles restent au cœur des moyens de subsistance, du développement économique et de la stabilité sociale en Afrique. Une gouvernance inclusive, équitable et durable des ressources naturelles est essentielle pour prévenir et gérer les risques liés au climat en matière de paix et de sécurité, tandis qu'une gestion transparente, responsable et sensible aux conflits est cruciale pour réduire les différends et renforcer

la cohésion sociale, en particulier dans les contextes fragiles, touchés par des conflits et transfrontaliers. À cet égard, la CAP-CPS :

*Renforcer une gouvernance inclusive et responsable des ressources naturelles*

41. Souligne l'importance de renforcer les cadres de gouvernance inclusifs, transparents et participatifs afin de garantir un accès équitable aux ressources naturelles et de réduire le risque de conflits liés à leur utilisation et à leur contrôle. Une attention particulière doit être accordée à la protection des droits et des moyens de subsistance des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les populations touchées par les conflits et les déplacements.

*Gestion des ressources naturelles sensible au climat et aux conflits*

42. Encourage l'élaboration et la mise en œuvre de politiques intégrées, sensibles au climat et aux conflits, pour la gestion des ressources naturelles afin de réduire les tensions liées aux ressources aux niveaux communautaire, national et transfrontalier, tout en renforçant la résilience face à la variabilité climatique et au stress environnemental.

*Renforcement des capacités nationales et locales en matière de prévention des conflits et de gestion des ressources*

43. Souligne l'importance de renforcer les capacités des institutions nationales et locales à gérer efficacement les ressources naturelles et à résoudre pacifiquement les conflits, notamment par le biais de systèmes de gestion des ressources coutumiers et communautaires renforcés et de mécanismes de dialogue inclusifs.

**Sécurité des moyens de subsistance, moyens de subsistance résilients au changement climatique et sensibles aux conflits**

44. Les moyens de subsistance qui dépendent directement des ressources naturelles sont particulièrement exposés à la variabilité climatique et au stress environnemental. Les communautés de pêcheurs des zones côtières et riveraines sont confrontées à une baisse des rendements due à la variation des niveaux d'eau et à la dégradation des écosystèmes, tandis que les sécheresses, les inondations, la désertification, la dégradation des terres et l'érosion des sols compromettent les systèmes agricoles et pastoraux. La réduction de la disponibilité des pâturages et des ressources en eau, combinée aux vulnérabilités existantes, peut intensifier les tensions entre les communautés pastorales et agricoles et accroître le risque d'instabilité localisée.
45. Dans ce contexte, les systèmes de subsistance, en particulier ceux liés à l'alimentation, à l'eau et à l'énergie, nécessitent une attention urgente et coordonnée en raison de leur exposition aux pressions climatiques et aux dynamiques de conflit. La CAP-CPS :

*Renforcer la résilience des secteurs sensibles au climat*

46. Souligne l'importance de renforcer la résilience des secteurs sensibles au climat, en particulier l'agriculture, l'élevage, la pêche et les moyens de subsistance dépendants de l'eau, afin d'améliorer leur capacité à s'adapter à la variabilité climatique et aux pressions environnementales. Cela passe notamment par la promotion d'une agriculture intelligente face au climat, l'amélioration de l'accès aux informations climatiques et aux systèmes d'alerte précoce, le renforcement des infrastructures rurales résilientes et la promotion de pratiques durables de gestion des terres, des forêts et de l'eau. Ces mesures devraient être mises en œuvre en tenant compte des enjeux climatiques et des conflits

afin de réduire les pressions susceptibles de contribuer à des tensions au niveau communautaire et transfrontalières.

#### *Diversification des moyens de subsistance*

47. Favorise la diversification des moyens de subsistance grâce à des opportunités durables de génération de revenus, notamment les énergies renouvelables, le tourisme durable, les petites et moyennes entreprises et les chaînes de valeur résilientes au changement climatique. Les investissements dans l'éducation, le développement des compétences, l'accès au financement et l'entrepreneuriat sont essentiels pour réduire la dépendance excessive vis-à-vis des secteurs sensibles au climat et renforcer la résilience économique dans les régions vulnérables. La promotion de voies de transition équitables, justes et tenant compte du climat sera cruciale pour lutter contre les inégalités structurelles et soutenir une paix inclusive et un développement durable.

#### *Autonomisation des groupes en situation de vulnérabilité*

48. Reconnaît l'importance de mesures ciblées visant à autonomiser les femmes, les jeunes, les communautés autochtones, les personnes déplacées et d'autres groupes en situation de vulnérabilité en renforçant leur capacité d'adaptation et en garantissant un accès équitable à la terre, au crédit, à l'éducation, à la formation professionnelle et aux processus décisionnels. Ces mesures permettront de réduire l'exposition à l'insécurité liée au climat, de limiter la vulnérabilité au recrutement par des acteurs armés non étatiques et de soutenir leur rôle en tant qu'acteurs de la résilience, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix.

### **Migration, déplacement et mobilité humaine induits par le climat**

49. Reconnaisant les rôles distincts des différentes formes de mobilité humaine, notamment la migration en tant que stratégie d'adaptation potentielle et le déplacement en tant que conséquence largement forcée des crises et des facteurs de stress environnementaux, l'Union africaine souligne la nécessité d'adopter des approches proactives, coordonnées et sensibles au climat et aux conflits en matière de mobilité humaine, y compris les mouvements pastoraux et de transhumance. Ces approches devraient renforcer les systèmes alimentaires, fonciers et hydriques durables, améliorer la sécurité humaine, soutenir la cohésion sociale et promouvoir un développement inclusif. Lorsqu'elles sont bien gérées, des voies de migration et de mobilité sûres, ordonnées et régulières peuvent contribuer positivement à la résilience, aux opportunités économiques, à la coopération régionale ainsi qu'à la stabilité et au développement à long terme, tandis que les efforts doivent donner la priorité à la prévention, à la réduction et à la gestion des déplacements forcés et de leurs impacts. À cet égard, la CAP-CPS :

#### *Analyse préventive des risques*

50. reconnaît que le lien entre climat, mobilité, paix et sécurité est fortement tributaire du contexte ; elle souligne donc l'importance de collecter et d'analyser des données et des éléments factuels nuancés, et de données ventilées par sexe. Elle recommande en outre de renforcer les évaluations des risques à plusieurs niveaux et couvrant plusieurs aléas, qui intègrent les projections climatiques, l'analyse des populations et des conflits ainsi que les tendances en matière de mobilité, afin d'anticiper les mouvements de population liés au stress environnemental, aux catastrophes et à l'insécurité.

### *Systèmes d'alerte précoce*

51. Les systèmes d'alerte précoce devraient identifier les déclencheurs, les voies de déplacement et les destinations potentielles de la mobilité liée au climat, y compris la transhumance saisonnière et les mouvements pastoraux, afin de soutenir une prise de décision opportune et éclairée, en particulier dans les zones où les mouvements de population peuvent accroître les tensions entre les communautés mobiles et les communautés d'accueil. Les systèmes d'alerte précoce et d'action anticipée doivent atteindre de manière proactive les migrants, les personnes déplacées, les éleveurs et les autres populations mobiles en s'attaquant aux obstacles tels que la langue, l'alphabétisation, les schémas de mobilité et la connectivité. Le renforcement d'une communication centrée sur les personnes, multicanale, multilingue, sensible au genre et adaptée à la culture, ainsi que l'intégration de la mobilité humaine dans les actions anticipatives allant de l'évacuation préventive à la réinstallation planifiée et aux mesures de protection, contribueront à réduire les risques et à empêcher l'escalade des crises.

### *Renforcer la résilience dans les zones d'origine, de transit et de destination*

52. Souligne la nécessité de renforcer la résilience des communautés dans les zones touchées ou exposées à des mouvements de population liés au climat, en promouvant une agriculture durable, des technologies intelligentes face au climat, une meilleure gestion des terres et de l'eau, ainsi que des moyens de subsistance diversifiés, en tenant compte des besoins spécifiques des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. Ces mesures devraient réduire la vulnérabilité aux chocs climatiques, limiter les migrations de détresse et alléger les pressions sociales et économiques sur les zones d'accueil, tout en favorisant la coexistence pacifique entre les populations mobiles et les populations d'accueil.

### *Gouvernance de la mobilité et de la transhumance sensible au climat et aux conflits*

53. Reconnaît l'importance de la mobilité pour les moyens de subsistance des populations pastorales et agro-pastorales et appelle à un renforcement de la gouvernance des couloirs de transhumance, des droits de pâturage et des mouvements transfrontaliers par le biais de politiques nationales et régionales harmonisées, conformément au Cadre politique de l'Union africaine pour le pastoralisme en Afrique et aux accords régionaux pertinents. Le renforcement des mécanismes locaux de résolution des conflits, la promotion d'une gouvernance inclusive des ressources et la facilitation du dialogue entre les communautés mobiles et sédentaires seront essentiels pour prévenir les conflits et renforcer la cohésion sociale.

### *Protection des populations déplacées et mobiles*

54. Réaffirme l'importance de protéger les droits, la dignité et la sécurité des personnes déplacées et des populations mobiles, conformément aux instruments pertinents de l'Union africaine, notamment la Convention de Kampala et le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique. Garantir l'accès aux services de base, à une identité légale, à des moyens de subsistance durables et à des options de retour, de réintégration ou de réinstallation sûrs et volontaires, tout en soutenant les communautés d'accueil, sera essentiel pour réduire le risque de marginalisation, d'instabilité et de nouveaux déplacements.

### *Aménagement urbain résilient au changement climatique et sensible aux conflits*

55. Souligne la nécessité d'une planification urbaine prospective, sensible au climat et aux conflits, afin de faire face aux pressions croissantes liées à la migration rurale-urbaine et aux déplacements liés aux facteurs de stress climatiques. Cela inclut le renforcement de la capacité des villes à gérer la croissance démographique rapide grâce à des investissements dans des infrastructures, des logements, des services publics, des moyens de subsistance et des systèmes de protection sociale résilients face au changement climatique, afin de réduire la vulnérabilité urbaine et de prévenir l'émergence de nouvelles sources de tension et d'instabilité.

### **Exploitation des vulnérabilités induites par le climat par des acteurs non étatiques**

56. Pour prévenir l'exploitation des vulnérabilités liées au climat, il faut adopter des approches intégrées, préventives et sensibles au climat et aux conflits, qui s'attaquent à la fois aux facteurs structurels de fragilité et aux conditions propices à l'expansion des groupes armés, des réseaux criminels et des organisations extrémistes violentes. À cet égard, la CAP-CPS :

#### *Prévenir et gérer l'exploitation des vulnérabilités liées au climat*

57. Souligne l'importance de promouvoir des approches holistiques et intégrées qui s'attaquent aux facteurs sous-jacents de la vulnérabilité tout en renforçant la capacité à anticiper et à répondre aux risques découlant de l'interaction entre le changement climatique et l'insécurité. Cela implique d'investir dans des évaluations des risques de conflit tenant compte du climat, dans des systèmes d'alerte précoce et dans la diplomatie préventive afin d'identifier les points chauds émergents où les pressions liées au climat et les risques sécuritaires se recoupent, et de soutenir des réponses rapides et coordonnées.

#### *Renforcer la présence de l'État et la gouvernance inclusive dans les régions touchées par le changement climatique*

58. Souligne l'importance de renforcer une gouvernance transparente, responsable et inclusive dans les zones touchées par le changement climatique et à haut risque afin de renforcer la confiance du public et de réduire la marge de manœuvre des acteurs non étatiques. Cela implique notamment d'améliorer l'efficacité, la portée et la légitimité des institutions publiques, y compris les administrations locales, les systèmes judiciaires et les services de sécurité, en particulier dans les régions périphériques et mal desservies touchées par la fragilité et l'insécurité.

#### *Tirer parti de l'adaptation au changement climatique pour la consolidation de la paix et la prévention des conflits*

59. Encourage la conception et la mise en œuvre d'interventions d'adaptation au changement climatique et de développement qui réduisent la vulnérabilité socio-économique et répondent aux griefs susceptibles d'être exploités par des acteurs non étatiques. La promotion de moyens de subsistance durables, d'une agriculture résiliente au changement climatique, d'une gestion communautaire des ressources naturelles et d'un accès équitable aux services de base peut réduire la dépendance vis-à-vis des économies illicites, renforcer la cohésion sociale et soutenir un développement pacifique et inclusif.

#### *Autonomisation et participation des communautés locales*

60. Reconnaît le rôle central des communautés locales, y compris les femmes, les jeunes et les groupes en situation de vulnérabilité, dans le renforcement de la résilience face à l'insécurité liée au climat et dans la prévention de l'exploitation des vulnérabilités. La promotion d'une participation inclusive, de l'appropriation locale et d'initiatives communautaires de consolidation de la paix et d'adaptation peut renforcer la cohésion sociale, améliorer la confiance dans les institutions publiques et réduire le risque de recrutement, de manipulation et de coercition par des acteurs non étatiques.

### **Atténuation et adaptation au changement climatique sensibles aux conflits**

61. Les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique devraient, dans la mesure du possible, être conçues pour être sensibles aux conflits et favorables à la paix, notamment par le biais de processus de planification inclusifs, d'un accès équitable aux ressources et d'une coopération renforcée aux niveaux local, national et régional. À cet égard, la CAP-CPS :

#### *Promouvoir des processus d'adaptation inclusifs et participatifs*

62. Souligne l'importance d'approches inclusives et participatives de l'adaptation au changement climatique qui garantissent la participation significative de toutes les parties prenantes, en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et d'autres groupes en situation de vulnérabilité, à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des mesures d'adaptation. Les cadres de gouvernance participative devraient promouvoir un accès équitable au financement climatique, aux ressources d'adaptation et aux processus décisionnels, tout en veillant à ce que les bénéficiaires de l'action climatique soient répartis équitablement et perçus comme légitimes par les communautés touchées.

#### *Atténuation et adaptation au changement climatique favorisant la cohésion sociale et la prévention des conflits*

63. Encourage la planification et la mise en œuvre d'initiatives d'atténuation et d'adaptation de manière à renforcer la cohésion sociale, à instaurer la confiance entre les communautés et les institutions, et à réduire le risque d'impacts négatifs involontaires. Les programmes climatiques devraient intégrer des évaluations des risques sensibles aux conflits, y compris l'analyse des griefs locaux, de la concurrence pour les ressources et des dynamiques de gouvernance, afin de garantir que l'action climatique contribue à la stabilité et au développement inclusif.

#### *Gestion coopérative et sensible aux conflits des transitions foncières, hydriques et énergétiques*

64. Souligne l'importance de mettre en œuvre des mesures d'atténuation telles que le déploiement des énergies renouvelables, le reboisement, le changement d'affectation des terres et les projets d'infrastructure à grande échelle, de manière à éviter d'exacerber les conflits liés aux terres, à l'eau, aux forêts et aux ressources énergétiques. Le renforcement d'une gouvernance coopérative et transparente des ressources, y compris au niveau transfrontalier, sera essentiel pour prévenir les conflits et promouvoir le partage des bénéfices de l'action climatique.

#### *Renforcement de la coopération régionale et transfrontalière en matière d'action climatique*

65. Reconnaît la nature transfrontalière de nombreux risques climatiques et mesures d'adaptation et souligne la nécessité de renforcer la coopération régionale afin de garantir que les politiques d'atténuation et d'adaptation soient mises en œuvre de manière coordonnée, sensible aux conflits et mutuellement bénéfique. Un dialogue renforcé, une planification conjointe et des mécanismes de gouvernance partagée seront essentiels pour gérer l'interaction entre l'action climatique, l'utilisation des ressources et la paix et la sécurité à travers le continent.

### **Exposition et vulnérabilités des États insulaires africains et des communautés côtières face au changement climatique**

66. Les États insulaires africains et les communautés côtières sont confrontés à des vulnérabilités communes aiguës liées au climat en raison de leur forte exposition à l'élévation du niveau de la mer, à l'érosion côtière, à l'intrusion d'eau salée et à des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et intenses, notamment les tempêtes, les ondes de tempête et les cyclones. Ces aléas font peser de graves risques sur la sécurité hydrique, alimentaire et économique et menacent les moyens de subsistance, les infrastructures, les établissements humains et le patrimoine culturel à court, moyen et long terme.

67. Les caractéristiques géographiques et écologiques particulières des zones insulaires et côtières les rendent particulièrement vulnérables à la perte de terres et de biodiversité, à la pénurie d'eau douce, à la dégradation des écosystèmes marins et côtiers, notamment les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins, ainsi qu'au déclin des stocks halieutiques, autant d'éléments essentiels à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et aux économies locales. Ces pressions peuvent aggraver les déplacements de population, accentuer la fragilité socio-économique et de la gouvernance, intensifier la concurrence pour des ressources rares, accroître le transport maritime et le transport de pétrole brut dans les zones maritimes, et accroître l'exposition aux risques sécuritaires liés au climat.

68. Des réponses ciblées, intégrées et tenant compte du climat et des conflits sont nécessaires pour faire face aux vulnérabilités spécifiques des États insulaires africains et des communautés côtières. Le renforcement de la résilience dans ces régions passe par une gouvernance côtière et maritime améliorée, des systèmes d'alerte précoce, une réduction efficace des risques de catastrophe, ainsi que par le renforcement des capacités pour faire face aux pertes et dommages associés, la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers, et la promotion de moyens de subsistance inclusifs et résilients face au climat. Ces efforts sont essentiels pour prévenir les déplacements de population, réduire les chocs économiques et environnementaux, faire face aux risques émergents en matière de sécurité maritime et aux différends maritimes, et veiller à ce que les pressions liées au climat ne contribuent pas à l'instabilité dans les contextes côtiers et insulaires vulnérables. À cet égard, la CAP-CPS :

*Promotion de moyens de subsistance résilients au changement climatique dans les communautés insulaires et côtières*

69. Souligne l'importance de renforcer les moyens de subsistance résilients au changement climatique dans les communautés insulaires et côtières, notamment la pêche durable,

l'accès à l'eau douce, l'agriculture côtière, le tourisme et d'autres secteurs de l'économie bleue, afin de réduire la vulnérabilité aux chocs climatiques et de préserver la sécurité de l'approvisionnement en eau, ainsi que la sécurité alimentaire et économique.

*Promouvoir une économie bleue durable et inclusive*

70. Souligne la nécessité de promouvoir le développement durable et inclusif de l'économie bleue, y compris l'utilisation responsable et la gouvernance des ressources marines et côtières, de manière à favoriser les opportunités économiques, la durabilité environnementale et la stabilité sociale.

*Gérer les mouvements de population liés au climat dans les régions côtières et insulaires*

71. Souligne la nécessité de renforcer la planification anticipative et les mesures de protection face aux mouvements de population et aux déplacements liés au climat qui touchent les communautés insulaires et côtières, afin de réduire la vulnérabilité et de prévenir l'instabilité dans les zones d'origine, de transit et de destination.

*Renforcer la gouvernance maritime et prévenir l'exploitation criminelle*

72. Souligne l'importance de renforcer la gouvernance maritime, la surveillance et la coopération pour lutter contre la pêche illégale, le trafic, la piraterie et d'autres activités illicites, et pour prévenir les conflits relatifs aux zones maritimes qui pourraient être exacerbés par les pressions économiques liées au climat et la dégradation de l'environnement dans les régions côtières vulnérables.

*Renforcer la réduction des risques de catastrophe, la résilience climatique et la réponse aux pertes et dommages*

73. Appelle à un renforcement de la préparation aux catastrophes, des systèmes d'alerte précoce, des infrastructures résilientes au changement climatique, des plans de relèvement après sinistre et des solutions fondées sur les écosystèmes dans les zones insulaires et côtières afin de réduire l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes et d'empêcher que les chocs liés au climat ne contribuent aux déplacements de population et à l'insécurité.

*Donner de la visibilité aux États insulaires africains et aux communautés côtières dans les processus liés au climat et à la sécurité*

74. Soutient la reconnaissance des vulnérabilités et des défis particuliers auxquels sont confrontées les communautés insulaires et côtières dans les forums régionaux et mondiaux sur le climat et la sécurité, et appelle à une solidarité et une coopération accrues entre elles, par le biais de cadres existants tels que la Commission climatique des États insulaires africains (AISCC) ou la Commission de l'océan Indien (COI), ainsi qu'avec des communautés similaires dans d'autres régions du monde.

## **Intégration de la sensibilité climatique dans les processus de gestion des conflits, de paix et de sécurité**

75. Le changement et la variabilité climatiques peuvent influencer le contexte dans lequel s'inscrivent la prévention des conflits, le rétablissement de la paix, les opérations de soutien à la paix, la stabilisation et la reconstruction post-conflit. Les pressions liées au

climat sur les moyens de subsistance, les ressources naturelles et les infrastructures peuvent influencer la dynamique des conflits, affecter la viabilité des accords de paix et compliquer la mise en œuvre des mandats de soutien à la paix, en particulier dans les contextes fragiles et touchés par des conflits. Il est donc essentiel d'intégrer systématiquement les considérations climatiques dans les processus de rétablissement de la paix, les opérations de soutien à la paix, les initiatives de stabilisation et les processus de reconstruction et de développement post-conflit. À cet égard, la CAP-CPS :

*Réduire l'empreinte environnementale des opérations de soutien à la paix*

76. souligne l'importance de minimiser l'impact environnemental des opérations de soutien à la paix et des déploiements connexes. Des pratiques respectueuses de l'environnement — notamment l'utilisation efficace de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets et le recours aux énergies renouvelables lorsque cela est possible — devraient être intégrées dans la planification et la mise en œuvre des missions, tout en favorisant un héritage environnemental positif dans les pays hôtes.

*Intégrer la sécurité climatique dans la stabilisation, la reconstruction et le développement post-conflit*

77. Souligne l'importance d'intégrer les considérations climatiques et environnementales dans les efforts de médiation, les accords de paix, les programmes de stabilisation et les processus de reconstruction post-conflit, en s'appuyant sur la dimension environnementale de la politique de reconstruction et de développement post-conflit (PCRD) de l'Union africaine. Les efforts de relèvement et de reconstruction précoces devraient intégrer des évaluations des risques sensibles au climat, promouvoir des moyens de subsistance durables, renforcer la gouvernance des ressources naturelles et soutenir des infrastructures résilientes au climat afin de réduire le risque d'une nouvelle instabilité.

## **Aborder les dimensions intersectionnelles des risques sécuritaires liés au climat en Afrique**

73. Les risques liés au climat en matière de paix et de sécurité sont façonnés par des facteurs complexes et croisés, notamment le genre, l'âge, le handicap, la dépendance vis-à-vis des moyens de subsistance, les déplacements, le statut socio-économique et l'exposition géographique. Ces facteurs influencent à la fois la vulnérabilité aux impacts climatiques et la capacité des individus, des communautés et des États à répondre efficacement aux chocs et aux pressions liés au climat. À cet égard, la CAP-CPS :

*Renforcer l'évaluation inclusive et désagrégée des risques et l'alerte précoce*

74. Souligne l'importance de renforcer les systèmes de collecte de données, d'analyse et d'alerte précoce qui tiennent compte des impacts différenciés du changement climatique sur divers groupes de population. Cela inclut l'utilisation de données désagrégées et d'évaluations des risques inclusives afin de mieux comprendre comment les chocs liés au climat affectent les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes déplacées et d'autres groupes en situation de vulnérabilité, en particulier dans les zones fragiles et touchées par des conflits.

*Promouvoir une participation inclusive à la prise de décision en matière de climat, de paix et de sécurité*

75. Souligne la nécessité de garantir la participation effective des femmes, des jeunes, des communautés autochtones et locales, des personnes déplacées et d'autres groupes en situation de vulnérabilité aux processus décisionnels liés à l'adaptation au changement climatique, à la consolidation de la paix et au développement. Une gouvernance inclusive aux niveaux local, national, régional et continental contribuera à garantir que les réponses apportées aux risques sécuritaires liés au climat soient adaptées au contexte, légitimes et durables.

*Renforcer les mesures de résilience et d'adaptation fondées sur l'équité*

76. Encourage la conception et la mise en œuvre de programmes d'atténuation, d'adaptation et de soutien aux moyens de subsistance qui s'attaquent aux obstacles structurels à l'accès et réduisent la vulnérabilité des populations dépendantes de secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, la pêche, le pastoralisme et l'exploitation des ressources naturelles. Un soutien ciblé aux communautés en situation de vulnérabilité renforcera la résilience, réduira le risque de stratégies d'adaptation néfastes et favorisera un développement pacifique et inclusif.

*Protéger les groupes vulnérables lors des crises et catastrophes liées au climat*

77. Souligne la nécessité de renforcer les mesures de protection des populations à risque lors de catastrophes liées au climat, de déplacements et de situations de conflit, notamment par le biais d'approches inclusives et sensibles au genre en matière d'intervention humanitaire, de relèvement et de reconstruction. Cela inclut la garantie de l'accès aux services de base, la protection contre la violence fondée sur le genre et liée à l'identité, ainsi que des mécanismes de soutien qui renforcent la sécurité, la dignité et la cohésion sociale.

*Renforcer les capacités et l'accès aux ressources pour les populations vulnérables*

78. Souligne l'importance de renforcer les capacités des communautés en situation de vulnérabilité grâce à l'accès à l'éducation, aux compétences, aux technologies, au financement et aux informations climatiques, afin d'accroître leur capacité d'adaptation et de réduire leur exposition à l'insécurité liée au climat. Un accès inclusif au financement climatique et aux ressources de développement sera essentiel pour soutenir la résilience et empêcher l'aggravation des inégalités existantes.

## **Capacités et ressources habilitantes**

### **Alerte précoce et prospective**

79. Le renforcement des capacités d'alerte précoce et de prospective est un catalyseur essentiel pour faire progresser les stratégies et les actions visant à prévenir et à gérer les risques sécuritaires liés au climat. Comme le soulignent les 15 messages clés, des systèmes continentaux d'alerte précoce robustes sont essentiels pour une réduction efficace des risques de catastrophe, la prévention des conflits et la résilience climatique. À cette fin, la CAP-CPS soutient les efforts visant à :

- a. Intégrer les données et projections climatiques aux indicateurs de conflit et de fragilité afin de mettre en place des mécanismes robustes de connaissance

de la situation et de prospective en temps réel qui favorisent une prise de décision réactive et éclairée à tous les niveaux.

- b. Optimiser l'utilisation et la diffusion des données provenant des organisations météorologiques et hydrologiques nationales et des prestataires de services afin d'alimenter ou de développer des systèmes d'alerte précoce multirisques et sensibles aux conflits, adaptés au contexte et réactifs aux diverses dynamiques socio-écologiques des régions vulnérables, notamment le Sahel, le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs et les États insulaires.
- c. Renforcer les capacités institutionnelles et techniques au sein de l'UA, des CER/MR et des États membres afin de mener des évaluations conjointes des risques liés au climat, à la paix et à la sécurité, ainsi que des exercices de planification par scénarios et d'analyse prospective. Ces processus devraient intégrer officiellement les données fournies par les OSC et les acteurs locaux, qui sont souvent les premiers à générer ou à accéder aux données d'alerte précoce. Cela permettra d'améliorer la rapidité et l'efficacité des réponses anticipatives et préventives.
- d. Renforcer les mécanismes de coordination et de partage d'informations entre les acteurs continentaux, régionaux, nationaux et de la société civile afin de traduire les informations d'alerte précoce en réponses précoces pratiques et fondées sur des données factuelles qui atténuent les risques sécuritaires liés au climat avant qu'ils ne se produisent ou ne s'aggravent.
- e. Rationaliser les processus et renforcer les accords de collaboration afin d'étendre les actions de réponse conjointes et/ou coordonnées, en tirant parti des complémentarités et des synergies entre l'UA, les CER, les MR, les bailleurs de fonds pour le climat et les partenaires.

## **Financement et ressources**

80. Le financement climatique est au cœur du programme de transformation verte de l'Afrique et doit être adapté pour répondre de manière holistique aux besoins en matière de paix, de sécurité et de développement. La mobilisation d'un financement adéquat, accessible et prévisible est un catalyseur pour faire face aux risques interdépendants posés par le changement climatique, la paix et la sécurité en Afrique. La CAP-CPS donne donc la priorité aux actions visant à :

- a. Intensifier le plaidoyer en faveur d'un financement accru de l'adaptation au changement climatique et garantir la mise en œuvre complète et en temps opportun du Fonds pour les pertes et préjudices, avec des dispositions explicites visant à indemniser les pertes tant économiques que non économiques subies par les pays africains qui, bien qu'ils contribuent à moins de 4 % des émissions mondiales, sont touchés de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique.
- b. Recourir aux mécanismes de financement existants qui permettent une intensification conjointe des efforts pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, ainsi que pour investir dans des programmes tenant compte du climat, sensibles aux conflits et axés sur la paix.
- c. Lorsque cela est nécessaire et sans faire double emploi avec les fonds existants, mettre en place des mécanismes financiers ciblés qui accordent la priorité aux besoins des populations vulnérables et touchées par les conflits.

Le financement climatique doit être acheminé de manière à tenir compte des conflits, à favoriser la paix et à renforcer la résilience, en particulier dans les contextes fragiles.

- d. Intégrer les risques climatiques dans le financement de la paix et de la sécurité, en veillant à ce que toutes les opérations prévues et connexes réduisent l'exposition et la vulnérabilité aux chocs et aux facteurs de stress climatiques.
- e. Garantir la transparence, la responsabilité et l'utilisation de la technologie pour se concentrer sur des résultats et un impact transformateurs. Cela inclut l'optimisation de la rentabilité et de l'efficacité dans le déploiement des ressources publiques et privées pour accélérer la résilience climatique à grande échelle.
- f. Mobiliser des financements innovants provenant de sources traditionnelles et non traditionnelles, notamment le secteur privé, les marchés de capitaux et la diaspora africaine.
- g. Encourager l'élaboration de cadres régionaux et nationaux pour faire face aux pertes et aux dommages, notamment des fonds d'intervention en cas de catastrophe, des assurances climatiques pour les communautés touchées et des fonds dédiés ou une intégration systématique visant à inclure les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés, les rapatriés, les communautés d'accueil et les communautés situées au bas de la pyramide.

### **Établir des partenariats en Afrique et au-delà**

81. Le renforcement de la collaboration institutionnelle et des partenariats multipartites est essentiel pour renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques sécuritaires liés au climat. À cet égard, la CAP-CPS appelle à prendre les mesures suivantes :

- a. Renforcer la coordination et la coopération entre l'UA, les États membres, les CER/MR, les partenaires régionaux et internationaux afin de favoriser une compréhension commune des dynamiques entre climat et sécurité et d'améliorer la conception et la mise en œuvre de réponses intégrées.
- b. Établir et entretenir des partenariats constructifs et adaptés au contexte avec la société civile, le monde universitaire et le secteur privé afin de tirer parti des connaissances, de l'innovation et des ressources pour soutenir les objectifs en matière de climat, de paix et de sécurité. Ces partenariats devraient donner la priorité au renforcement des capacités locales, à la sensibilisation du public et à l'autonomisation des jeunes et des femmes en tant qu'acteurs clés de la résilience et de la transformation.
- c. Collaborer avec les institutions internationales, notamment les Nations Unies (ONU), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres partenaires de développement, afin d'assurer l'alignement des initiatives nationales et régionales sur les cadres mondiaux et de favoriser des complémentarités et des synergies plus systématiques dans les programmes de résilience climatique. Cela facilitera l'accès à l'expertise technique, renforcera la base de données factuelles, améliorera le soutien au renforcement des capacités et mobilisera les ressources financières nécessaires à des interventions efficaces et durables en matière de sécurité

climatique.

### **Renforcement des capacités et sensibilisation**

82. Le renforcement des ressources et des capacités techniques et institutionnelles est essentiel pour permettre à l'Afrique de faire face aux risques complexes et en constante évolution qui se situent à l'intersection du changement climatique, de la paix et de la sécurité. À cet égard, la CAP-CPS appelle à une action délibérée et soutenue visant à :

- a. Améliorer la production, la diffusion et la gestion des connaissances en renforçant les centres d'excellence africains, les groupes de réflexion, les institutions universitaires et la société civile afin de produire et d'appliquer des recherches et des analyses pertinentes et adaptées au contexte sur les risques liés au climat et à la sécurité.
- b. Investir dans le renforcement des capacités à tous les niveaux, en mettant l'accent sur les acteurs nationaux et les parties prenantes engagés dans la paix, la sécurité et l'action climatique. Cela inclut la création d'une Académie de formation à la sécurité climatique et à la diplomatie, sous l'égide de l'UA, afin de doter les décideurs politiques, les praticiens et les négociateurs des compétences techniques, analytiques et opérationnelles nécessaires pour faire face aux menaces sécuritaires liées au climat.
- c. Renforcer les capacités techniques et de négociation des points focaux nationaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Groupe africain des négociateurs sur le changement climatique, en veillant à ce qu'ils soient en mesure d'intégrer les considérations relatives à la sécurité climatique dans les processus et négociations internationaux, continentaux et régionaux sur le climat.

### **Collecte de données, analyse, échange de connaissances et apprentissage**

83. Des systèmes de données efficaces, des analyses solides et l'échange de connaissances permettent d'apporter des réponses fondées sur des données factuelles aux risques liés au climat qui pèsent sur la paix et la sécurité. Afin de renforcer les capacités d'adaptation et de prévention du continent, la CAP-CPS préconise :

- a. La mise en place d'un cadre et d'un mécanisme continentaux pour l'évaluation et le suivi continu des impacts du changement climatique sur la paix et la sécurité, permettant une détection précoce des risques et des interventions en temps opportun.
- b. D'investir dans la recherche fondée sur des données factuelles afin d'identifier des stratégies efficaces pour gérer les risques liés au climat et à la sécurité et de renforcer la résilience des institutions et des communautés, la cohésion sociale et les infrastructures de paix.
- c. L'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de partage des données, des analyses et des meilleures pratiques entre les départements de l'UA, les États membres, les CER/RMS et les partenaires, afin de favoriser des réponses coordonnées et éclairées.
- d. Faciliter la production et la diffusion inclusives des connaissances, en veillant

à ce que les jeunes, les femmes et les autres groupes et communautés marginalisés jouent un rôle central dans la conception, le partage et la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de sécurité climatique.

- e. Soutenir la prise de décision fondée sur les données en investissant dans la recherche qui produit, en temps opportun, des données ventilées et exploitables sur les liens entre le changement climatique, la paix et la sécurité, en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience au niveau local.

### **Médias, intégrité de l'information et communication stratégique**

84. Des systèmes d'information fiables et dignes de confiance sont essentiels pour prévenir et répondre aux risques liés au climat qui pèsent sur la paix et la sécurité. La propagation de fausses informations, de désinformation et de discours trompeurs peut fausser la compréhension du public quant aux impacts du climat, affaiblir la confiance dans les institutions, attiser les tensions sociales et compromettre l'efficacité des réponses aux crises liées au climat. Le renforcement de l'intégrité des médias et de l'information est donc une mesure cruciale permettant de faire progresser les objectifs en matière de climat, de paix et de sécurité en Afrique. À cet égard, la CAP-CPS appelle à prendre les mesures suivantes :

- a. Promouvoir une communication précise, opportune et transparente sur les risques liés au climat, notamment grâce à une coopération renforcée entre les systèmes d'alerte précoce, les institutions scientifiques, les médias et les autorités publiques.
- b. Renforcer la capacité des professionnels des médias, des institutions de communication publique et de la société civile à rendre compte des questions liées au changement climatique, à la paix et à la sécurité de manière responsable, sensible aux conflits et fondée sur des données factuelles.
- c. Soutenir les mécanismes permettant d'identifier et de lutter contre la désinformation et les fausses informations susceptibles d'exacerber les tensions, de nuire à l'action climatique ou d'affaiblir la cohésion sociale, en particulier dans les contextes fragiles et touchés par des conflits.
- d. Encourager l'utilisation de canaux de communication locaux fiables, notamment les médias communautaires, les chefs traditionnels et les réseaux de la société civile, pour diffuser des informations d'alerte précoce et soutenir des réponses inclusives et centrées sur les personnes.
- e. Promouvoir la coopération entre l'UA, les États membres, les CER/MR et les partenaires afin d'intégrer l'intégrité de l'information et la communication stratégique dans les efforts d'alerte précoce, de prévention des conflits, de réponse aux crises et de renforcement de la résilience.

### **Conclusion**

85. L'Afrique se trouve à un tournant critique où les impacts du changement climatique, des pressions environnementales et des vulnérabilités structurelles façonnent de plus en plus le paysage de la paix, de la sécurité et du développement du continent. Pour relever ces défis interdépendants, il faut une approche cohérente, préventive et prospective qui reconnaisse les mécanismes complexes par lesquels le changement et la variabilité climatiques interagissent

avec les pressions socio-économiques, environnementales et de gouvernance existantes.

86. À travers la Position commune africaine sur le changement climatique, la paix et la sécurité (CAP-CPS), l'Union africaine affirme un engagement continental commun à renforcer la résilience, à prévenir l'instabilité et à promouvoir un développement durable et pacifique à travers l'Afrique. La CAP-CPS fournit un cadre commun pour guider l'action collective de l'Union africaine, de ses États membres, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux, ainsi que des partenaires, afin de faire face aux risques liés au climat en matière de paix et de sécurité d'une manière adaptée au contexte, inclusive et conforme aux priorités et aspirations de l'Afrique.
87. L'Union africaine souligne que des réponses efficaces aux risques liés au climat en matière de paix et de sécurité doivent être fondées sur la prévention, la solidarité, l'équité et la responsabilité partagée, tout en respectant le droit souverain des États africains de suivre des voies de développement durable. Une coopération renforcée aux niveaux national, régional, continental et mondial sera essentielle pour garantir que les vulnérabilités spécifiques de l'Afrique soient reconnues, qu'un soutien adéquat et prévisible soit mobilisé, et que l'action climatique contribue à la stabilité, à la sécurité humaine et à la résilience à long terme.
88. En promouvant une approche commune menée par l'Afrique en matière de climat, de paix et de sécurité, la CAP-CPS réaffirme la détermination du continent à protéger les vies, les moyens de subsistance, les écosystèmes et les institutions, tout en favorisant la paix, la stabilité et le développement durable pour les générations actuelles et futures.